



Hope

Hébergement, Orientation Parcours vers l'Emploi.

30 novembre 2021



HOPE : un parcours intégré...

Le projet HOPE

Parcours vers l'emploi des réfugiés par l'apprentissage intensif de la langue, la découverte des métiers, une formation certifiante en alternance, un accompagnement global intégré et la mise à disposition d'un hébergement et de la restauration sur site.

Les constats

1. Les entreprises ont des **difficultés de recrutement**
2. Les **réfugiés** relèvent du **droit commun** mais n'y ont que **rarement accès** (isolement, accès difficile aux **logements et travail**, etc.)

La solution

Apprentissage du français



400 h de Français en situation professionnelle

Qualification métier



450 h en contrat de professionnalisation ou CDPI
Apprentissage métier + soutien en français



Emploi



Accompagnement solution logement

Accompagnement social, citoyen, professionnel, administratif, médical...

Hébergement et restauration en centre Afpap



Un partenariat public/privé



Ministères de l'intérieur et du travail
= Financement et pilotage national



Repérage et orientation des publics



Entretiens de diagnostic et financement



Financement Plan d'investissement des Compétences
Mobilisation et accompagnement des entreprises



Formation (FLE et Métier), hébergement et accompagnement



Entreprises = Mise à l'emploi des personnes, suivi et accompagnement



Chiffres clefs



308 (+36 en cours de recrutement)

Stagiaires accueillis sur les 5 premières promotions HOPE (2017-2021).



Centres Afpa mobilisés en Bourgogne Franche Comté

27 (+3)

Sessions de formation programmées.

19

Métiers proposés.

76 % dans le bâtiment 6 % dans les services 28 % dans l'industrie.

Plus de **80** entreprises partenaires.

86,6 %

des stagiaires certifiés (CCP ou titre complet)

76,15 %

des stagiaires ont obtenu une certification DCL.

73,00 %

des stagiaires sont en emploi ou en formation à la fin du parcours.

85,7 %

des stagiaires ont un logement à la fin de leur parcours.



Etapes en amont du démarrage d'un groupe HOPE

Une entreprise souhaite s'engager sur HOPE

Si une entreprise se montre intéressée par le programme, elle peut, dans la limite des parcours contractualisés (1500 parcours par an), en bénéficier. Soit elle contacte directement son OPCO qui informe l'AFPA, soit elle contacte directement l'AFPA qui organise une première rencontre afin d'identifier les besoins

ETAPE 1 : Prise de contact avec l'OPCO

L'OPCO doit être associé dès le démarrage de la réflexion. En interne, le pilote régional HOPE doit être informé et associé à tous les échanges. C'est lui le garant du respect du cahier des charges défini par le comité de pilotage national.

ETAPE 2 : ANALYSE DE LA FAISABILITE DE L'ACTION.

L'AFPA organise des temps d'échanges avec le centre, l'entreprise et l'OPCO afin de définir les modalités de mise œuvre. HOPE est un programme qui peut être adapté en fonction des besoins de l'entreprise mais c'est un programme national. Toutes adaptation doit être validée par le pilote national.

ETAPE 3 : LE SOURCING

Pôle emploi et l'OFII sont informés. L'OFII réalise le sourcing des candidats potentiels

Chaque candidat doit remplir plusieurs conditions : être bénéficiaire d'une protection internationale + avoir le niveau A1 de Français + avoir signé le CIR de l'OFII.

ETAPE 4 : L'INFORMATION COLLECTIVE

Chaque personne intéressée assiste à une information collective réalisée conjointement par l'AFPA, Pôle emploi, l'OFII, l'OPCO et le plus souvent les Entreprises. L'information collective se déroule en deux temps : une présentation du programme HOPE, ses objectifs, les métiers disponibles... Puis chaque stagiaire intéressé par le programme passe un entretien de motivation. Une sélection a lieu à l'issue de cette journée (décision collégiale entre l'AFPA, Pôle Emploi, l'OPCO et les entreprises).



Petit lexique

- **OFII** : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
- **OPCO** : Opérateur de Compétences (ont pour missions de financer l'apprentissage, d'aider les branches à construire les certifications professionnelles et d'accompagner les PME pour définir leurs besoins en formation.)
- **CCP** : Certificat de Compétences Professionnelles
- **Titre** : Certification professionnelle qui permet d'acquérir des compétences spécifiques (dans un Titre, un ou plusieurs CCP)
- **CDPI** : Contrat de Professionnalisation Intérimaire